

Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

BUMPER GEL Trim & Bumper Gel Protectant



1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : BUMPER GEL Trim & Bumper Gel Protectant
 Identificateur du produit : NA-BGL
 Famille du produit : mélange liquide de solvants

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Soins extérieurs de l'automobile.

1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products
 Total Import Solutions, Inc.
 14700 Radburn Ave.
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

H227 Liquide combustible.

H302 + H312 + H332 Nocif si avalé, inhalé ou en contact avec la peau.

H315 Cause une irritation cutanée.

H319 Cause une irritation oculaire sévère.

H361 Soupçonné de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H413 Peut provoquer des effets nocifs à long terme sur les organismes aquatiques

Prévention :

Garder les contenants bien fermés.

P242 Utiliser seulement des outils pare-étincelles.

P260 Ne respirer aucune poussière/ fumée/ gaz/ brouillard/ vapeur/ aérosol.

P264 Bien se laver les mains après la manutention

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

Action à prendre :

P301 + P310 SI AVALÉ : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 SUR LA PEAU (ou cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

Modification 01/10/2016

P304 + P340 + P312 SI INHALÉ : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P308 + P313 SI exposé ou concerné : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P331 NE PAS faire vomir

P332 + P313 Si une irritation cutanée se produit : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P362 Enlever tout vêtement contaminé et laver avant de réutiliser.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou une mousse résistante aux alcools pour éteindre.

H301 + H311 + H331 Toxique si avalé, inhalé ou en contact avec la peau

H370 Provoque des lésions aux organes

Entreposage :

P403 + P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder les contenants bien fermés.

P405 Fermer à clé l'endroit d'entreposage.

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

Pictogramme



3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
DISTILLATS DE PÉTROLE	64742-53-6		10-15%
Solvant Stoddard	64742-88-7		
Siloxane de diméthyl , (HO-term Rxn) Méthyltriméthoxysilane & Aminoéthylaminopropyltriméthoxysilane	69430-37-1		1-5%
Polydiméthylsiloxane	63148-62-9		60-80%
MÉTHANOL	67-56-1		> 1%

Modification 01/10/2016

DÉCAMÉTHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02- 6		1-5%
OCTAMÉTHYLCYCLOTÉRASILOXANE	566-67-2		1-5%

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Suite à une inhalation :

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

Éviter tout contact cutané :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

Suite à un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

Suite à une ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Conseil au médecin / Traitement :

Aucun connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

RISQUE D'INCENDIE

Risque d'incendie : Risque indirect d'incendie. Inflammabilité du gaz/vapeurs avec l'air en dessous des limites d'explosivité.

INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire. Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique.

PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

PROCÉDURES D'URGENCE

Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

PROCÉDURES D'URGENCE Ventiler la zone.

Modification 01/10/2016

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les installations avant leur utilisation. Ne pas vider les rejets dans les tuyaux de drainage. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour faire le pompage. Utiliser des appareils et un éclairage antidéflagrants et pare-étincelles. Faire attention aux charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes nues et de chaleur. Garder éloigné des sources d'allumage/ étincelles. Éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Garder les contenants bien fermés. Mesurer les niveaux de concentration dans l'air régulièrement. Travailler avec le système local de ventilation/aspiration.

ENTREPOSAGE

Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27 deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

HYGIÈNE

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Commentaires sur les directives d'exposition Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
-----------	------------	--------	------------------------	------

Vapeurs d'huile (Distillats de pétrole naphténiques)

TWA	5 mg/m3.
-----	----------

Méthanol

67-56-1	ACGIH :	200 ppm TWA 250 ppm Limite d'exposition à court terme (STEL) Cutané - potentiel significatif de contribution à une exposition d'ensemble par voie cutanée OSHA (final) : 200 ppm
	TWA	260 mg/m3
	TWA OSHA (annulé) :	200 ppm
	TWA	260 mg/m3
	TWA	250 ppm
	STEL	325 mg/m3 - STEL Prévient ou réduit l'absorption cutanée - NIOSH : 200 ppm
	TWA-	260 mg/m3
	TWA	250 ppm
	STEL	325 mg/m3 - STEL Potentiel d'absorption cutanée

CONTROLES TECHNIQUES

Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.

Matériaux de protection vestimentaire : Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.

Protection des mains Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.
Protection oculaire Lunettes de protection.

Modification 01/10/2016

Protection cutanée et corporelle

Protection respiratoire**Autre information**

Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.

Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Apparence	Gel clair
Granulométrie	Sans objet
Odeur	Fruitée
Seuil d'odeur	Données non disponibles
pH	7
Formule moléculaire	Mélange
Poids moléculaire	Mélange
Point d'ébullition	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Point de fusion	Données non disponibles
Point de congélation	Données non disponibles
Densité relative	Données non disponibles
Densité apparente	Données non disponibles
Solubilité dans d'eau	Données non disponibles
Solubilité dans d'autres liquides	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes.
Produits dangereux de décomposition	Oxydes de carbone, oxydes de silicium, monoxyde de carbone
Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**Solvant naphte (pétrole), aliph.-** Toxicité orale sévère : DL50 (rat, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg

Méthode : Procédure à dose fixe GLP : Oui

Toxicité sévère par inhalation : Remarques : Aucune information disponible Toxicité cutanée sévère : DL50 (rat, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg Méthode : Procédure à dose fixe GLP : Oui; DL50 - Rat - Toxicité sévère par inhalation - 2,81 mg/l

Décaméthylcyclopentasiloxane - Toxicité sévère - DL50 Orale - Rat - > 5 000 mg/kg (Directive 401, Test de l'OCDE) - CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - 8,67 mg/l (Directive 403, Test de l'OCDE) - DL50 Cutanée - Lapin - mâle et femelle - > 2 000 mg/kg (Directive 402, Test de l'OCDE)**Octaméthylcyclotérasiloxane** - DL50 - Orale - Rat - > 2 000 mg/kg - CL50 Inhalation - Rat - 4 heures - 36 000 mg/m3 - Remarque : Comportement : Excitation Poumons, thorax, ou respiration : Dyspnée. Peau et annexes cutanées : Autre : Cheveux. DL50 Cutanée - Lapin - > 4 640 mg/kg**Méthanol** - Rat - DL50 – Voie : Inhalation; Dose : 8,2 mg/L - 4 heures - LD50 – Voie : Inhalation; Dose : 64 000 ppm - 4heures - DL50 – Voie :: Orale; Dose : 5 628 mg/kg - Lapin - LD50 – Voie : Cutanée; Dose : 15 800 mg/kg

Remarques : Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires. Peut dessécher la peau ou provoquer une irritation cutanée. Peut causer une irritation oculaire.

Carcinogénicité IARC : 3 - Groupe 3 : Non classifié quant à sa carcinogénicité chez l'homme (2-Butoxyéthanol)

12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE**TOXICITÉ****Solvant naphte (pétrole), aliph.**

Toxicité chez le poisson : DL50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel)) : 25 mg/l Temps d'exposition : 96 heures
 Type de test : statique Suivi analytique : oui Méthode : Directive du Test 203 de l'OCDE GLP: oui Toxicité chez daphnia et autres invertébrés du milieu aquatique : DL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 1,4 mg/l Temps d'exposition : 48 heures Type de test: statique Suivi analytique : oui Méthode : Directive du Test 202 de l'OCDE GLP: oui

Méthanol

(67-56-1) Tests et conditions selon les espèces animales - CL50 - Vairon à grosse tête (âgés de 28 jours) - 29 400 mg/L - Test en renouvellement continu - 96 heures; LC50 - Truite arc en ciel - 13 mg/L - 48 heures; LC50 Truite - 8 000 mg/L - 5 min.; CE50 Photobacterium phosphoreum 43 000 mg/L - 15 min.; CE50 Photobacterium phosphoreum 40 000 mg/L - 25 min.; CE50 Photobacterium phosphoreum 39 000 mg/L.

Octaméthylcyclopentasiloxane

Toxicité chez le poisson - CL50 - Leuciscus idus (Ide doré) - 200,0 mg/l - 96 heures Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - > 0,015 mg/l - 48 heures; Toxicité chez les algues CE50 - Selenastrum capricornutum (Algue verte) - > 0,022 mg/l - 96 heures.

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Produit : Éliminer le produit selon les directives locales, fédérales et EPA.

EMBALLAGE CONTAMINÉ Éliminer en tant que produit non utilisé.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Information d'expédition****NON CLASSIFIÉ PAR L'ONU****Information spéciale pour l'expédition**

Sans objet.

HMIS:

SANTÉ 1

INFLAMMABILITÉ 1

RÉACTIVITÉ 0

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**États-Unis**

Composants de SARA 302 :

Méthanol (67-56-1)

Composants sur la liste de SARA 313

Les composants suivants sont assujettis au contrôle des niveaux de concentration de la Section 313 du Titre III de SARA :

Risques selon SARA 311/ 312

Risque d'incendie, risque sévère pour la santé, risque chronique pour la santé

Modification 01/10/2016

Liste des composants du 'Massachusetts Right To Know'

Distillats (pétrole), hydrotraitements naphténiques lourds (CAS - 64742-52-5)

Distillats (pétrole), hydrotraitements naphténiques légers (CAS - 64742-53-6)

Méthanol (67-56-1) 5 000 - Aucun

2-Butoxyéthanol - No. de CAS 111-76-2 - Date de révision 24-04-1993

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

Décaméthylcyclopentasiloxane - CAS-No. 541-02-6 - Date de révision 17-07-2009

Méthanol (67-56-1) 5 000 - Aucun

Octaméthylcyclotérasiloxane No. de CAS 556-67-2 Date de révision 01-07-2012

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

Distillats (pétrole), hydrotraitements naphténiques légers (CAS - 64742-53-6)

Octaméthylcyclotérasiloxane - No. de CAS 556-67-2 - Date de révision 01-07-2012

Décaméthylcyclopentasiloxane - CAS-No. 541-02-6 - Date de révision 17-07-2009

Méthanol (67-56-1) 5 000 - Aucun

USA Proposition 65 de la Californie - Pas sur la liste.

16. AUTRE INFORMATION

Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products**

Exonération de responsabilité

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.